



## Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 31 mai 2010

L'an deux mille dix, le trente et un mai à 20H30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. David Brunot, M. Philippe Brunot, Mme Béatrice Le Serrec.

Absents excusés : M. Philippe Michaud (procuration à Me Annick Niporte),

Mme Michèle Barbusse est élue secrétaire de séance.

---

Le procès verbal de la réunion du 26 mars 2010, est adopté avec une observation (détail du vote pour le tarif de la pépinière d'entreprise)  
Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil (cf. Délibération du 30 juin 2008 et du 1<sup>er</sup> décembre) :

**1/Décision**, concernant l'entretien de la pelouse du terrain d'honneur de la commune avec la société Sotren, 21 310 Champagne sur Vingeanne, pour un montant de 4 820 € HT soit 5 764.72 € TTC ;

**2/Décision** concernant l'achat d'un véhicule avec l'entreprise NAIGEON, 21260 Selongey, pour un montant de 10 500 € TTC ;

**3/Décision**, concernant l'achat et l'installation d'une scène avec l'entreprise « la boutique du spectacle », 17 rue Vergiaud, 75013 Paris, pour un montant de 12 070.20 € HT soit 14 435.96 € TTC ;

**4/Décision**, concernant l'achat et l'installation d'une Aire de jeu avec l'entreprise « KOMPAN », 363 rue Marc Seguin, 77 198 DAMMARIÉ LES LYS, pour un montant de 16 869.30 € HT soit 20 175.48 € TTC ;

**5/Décision**, concernant l'extension de l'impasse Tremollois avec l'entreprise SAS BONGARZONE, 52500 Poinson les Fayl, pour un montant de 102 951,70 € HT soit 123 130.23 € TTC ;

**6/Décision**, concernant le nettoyage de la rivière avec l'entreprise « ateliers mutualistes », 1 rue Clément Désormes, 21000 Dijon, pour un montant de 5 000 € TTC ;

**7/Décision**, concernant les travaux d'assainissement rue des tulipes, des moutons, impasse de la Rieppe, rue du 8 mai, rue Basse, avec l'entreprise Bongarzone 52200 Saint Geosmes, pour un montant de 388 985 € HT soit 465 226.06 € TTC ;

### **1. Comptes administratifs 2009 – commune - eau et assainissement.**

M. Michel VERNEY présente les comptes administratifs 2009. Ceux-ci s'établissent globalement comme il suit :

#### - Compte administratif 2009 – Commune :

- section de fonctionnement : excédent de **1 248 139.42 €**

- section d'investissement : déficit de **709 536.44 €** soit un excédent global de clôture de **538 602.98 €**

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à la majorité (l'opposition s'abstient) le compte administratif 2009 de la commune. M. le maire ne prend pas part au vote.

#### - Compte administratif 2009 – Budget de l'eau et de l'assainissement

- section de fonctionnement : excédent de **221 070.90 €**

- section d'investissement : excédent de **408 238.49 €** soit un excédent global de clôture de **629 309.39 €**

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à la majorité (l'opposition s'abstient) le compte administratif 2009 du budget de l'eau et de l'assainissement. M. le maire ne prend pas part au vote.

**Mairie** (21260)

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65 • [contact@ville-selongey.fr](mailto:contact@ville-selongey.fr)

[www.ville-selongey.fr](http://www.ville-selongey.fr)

## **2. Comptes de gestion 2009 – commune, eau et assainissement**

Le conseil municipal approuve à la majorité, (l'opposition s'abstient) les comptes de gestion du budget de la commune et du budget annexe eau et assainissement.

## **3. Affectation des résultats 2009**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2009 de la commune, et du budget de l'eau et de l'assainissement décide à la majorité (l'opposition s'abstient), d'affecter ces résultats à la section de fonctionnement des dits budgets.

## **4. Bilan 2009 des acquisitions et cessions**

M Verney présente à l'assemblée, le bilan des acquisitions et cessions de la commune de l'année précédente. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan 2009 des acquisitions et cessions rappelées dans le tableau ci-après :

<b>Etat des cessions 2009</b>				
<b>Désignation de l'immeuble</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Prix</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Observations</b>
NEANT				
<b>Etat des acquisitions 2009</b>				
TERRAIN + HANGAR SEB	AP 238 ET AP 241	5 253 €	SEB	

## **5. Décision modificative budget de la commune.**

Sur proposition de M. Verney, le conseil municipal, à la majorité (l'opposition s'abstient), approuve la DM n°1 et 2 du budget principal. Me Parisot remarque la possibilité d'une erreur d'écriture comptable concernant l'intégration du résultat du budget Lotissement dans le Budget Commune. Il est lui précisé que Me Bony, comptable du trésor, sera consultée à ce sujet.

## **6. Surtaxes eau et assainissement**

M Schneider, adjoint à l'urbanisme, présente l'augmentation de la surtaxe eau et assainissement comme suit : la part communale du coût de l'eau passe de 0.336€ par m3 d'eau à 0.3703€, la part communale du coût de l'assainissement passe de 0.8575€ par m3 d'eau à 0.9433€. Il présente également la programmation des investissements concernant les réseaux d'eau et d'assainissement, élaboré conformément au diagnostic correspondant, et précise que le prix actuel de l'eau est trop faible pour que ces travaux soient éligibles aux aides du conseil général. Le conseil municipal vote à la majorité (13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) les nouveaux montant de la surtaxe eau et assainissement.

## **7. Demandes de subventions :**

Le maire présente les demandes de subventions suivantes :

La commune sollicite l'aide du conseil général de Côte d'Or, pour la réhabilitation des terrains de tennis au titre de l'entretien des équipements sportifs à hauteur de 35% du montant HT des travaux (Montant des travaux HT : 51 000 €, soit 60 996 € TTC).

La commune sollicite l'aide du conseil général de Côte d'Or, pour la réhabilitation du chauffage de l'église, au titre de l'entretien des bâtiments classés à hauteur de 35% du montant HT des travaux (Montant des travaux HT : 25 000 €, soit 29 900 € TTC).

La commune sollicite l'aide de M François Patriat, au titre de la réserve parlementaire, pour la réhabilitation de la toiture Réquichot à hauteur de 15 000 € de subvention. (Montant des travaux HT : 66 068 € HT, soit 79 018 € TTC)

Le conseil approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

## **8. Tableau des effectifs- IAT**

Le Maire présente la modification du tableau des effectifs comme suit : création d'un poste d'agent technique première classe et d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 26h et suppression d'un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 35h. Il présente également la création d'une Indemnité d'Administration et de Technicité pour l'agent technique première classe. Le conseil vote à l'unanimité ces modifications.

## **9. Tarif logement place des halles**

Le maire propose au conseil le nouveau tarif de 350 €, du logement situé au dessus de la pâtisserie et récemment rénové par les agents de la commune. Le conseil vote à l'unanimité ce nouveau tarif.

## **10. Servitude de tréfonds**

M Schneider informe le conseil de la nécessité d'établir des conventions de servitudes de tréfonds avec les différents propriétaires des parcelles concernées par le passage de la canalisation d'assainissement. Le conseil autorise le maire à l'unanimité à signer ces conventions de servitudes.

## **11. Avenants aux marchés de travaux « centre d'hébergement »**

M Verney, informe le conseil des problèmes acoustiques dans le centre d'hébergement et de la nécessité d'effectuer les travaux appropriés. Il présente les deux avenants correspondants à ces travaux soit l'avenant n°1 au lot 5, pour une plus value de 10 998.30 € HT soit 13 153.97 € TTC et l'avenant n°1 lot 6 pour une plus value est de 1 800 € HT soit 2 152.80 € TTC. Le conseil autorise le maire à la majorité (15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) à signer ces avenants.

**12. Informations diverses**

M Schneider informe le conseil des déclarations d'intention d'aliéner soumises à la commune au cours de l'année 2009.

Il présente, ensuite, une synthèse du pré- diagnostic de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

La séance est levée à 22h10


La secrétaire de séance



Michèle Barbusse



Le président de séance,



Gérard LEGUAY